

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h, le 13 mars 2023, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 04 sous la présidence du maire, Yves Germain, et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

Exposé de la réglementation

La greffière-trésorière présente les projets de règlement

- Projet de règlement 394-2023, intitulé « *Règlement relatif à la démolition d'immeuble de la Municipalité de Saint-Didace* », dont l'effet est de régir la démolition d'immeuble Saint-Didace.
- Projet de règlement 395-2023, modifiant le règlement original numéro 064-1989-06, intitulé « *Règlement administratif d'urbanisme* », afin d'ajouter un tarif concernant le traitement d'une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'immeuble assujetti au règlement 394-2023, intitulé « *Règlement relatif à la démolition d'immeuble de la municipalité de Saint-Didace* ».

Après quoi, les citoyens présents sont invités à faire connaître leurs observations.

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 11.

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale